



Le Club Audiovisuel de Verrières-le-Buisson, organise à l'occasion de son

Trentième Anniversaire

un festival de films vidéo d'une durée de 30 secondes à 3 minutes.

Règlement des films à proposer au CAVB

- Les thèmes proposés sont : **Verrières-le-Buisson** ou **Trente (30)** sous forme de reportage, documentaire, fiction ou autre.
- Les films doivent avoir une durée totale de **30 secondes à 3 minutes maximum**.
- Ils seront projetés lors de la journée anniversaire qui aura lieu le dimanche 11 décembre 2016 à 14h30 à la Maison Vaillant, 66 rue d'Estienne d'Orves à Verrières-le-Buisson lors d'une projection publique.
- Inscription sur **notre site web** <http://www.cavb-91.fr> ou par mail cavb91@yahoo.fr en nous communiquant vos nom, adresse mail et numéro de téléphone afin de pouvoir vous contacter.
- Toutes les personnes présentes sur le film devront avoir donné leur autorisation de prise de vue et de diffusion du film en public.
- Les musiques devront être libre de droit.
- Les films ne devront pas comporter de scène choquante, raciste ou contraire à la morale.
- Il n'y aura pas de classement, un prix du public sera décerné à l'issue de la projection.
- Support du film : Clé USB, DVD, fichier numérique.
- Standard du film : AVI, Mpeg ...
- La **date limite de remise des films est fixée au 15 octobre** soit au local du Club au centre André Malraux les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois soit BP 25 en Mairie, soit par Internet : cavb91@yahoo.fr (wetransfer ou autre)
- Le CAVB se réservant seul le droit de ne pas diffuser un film ne respectant pas ces conditions.
- Une sélection pourra être effectuée par le CAVB pour la projection publique si de nombreux films sont présentés.

Conseils de prise de vue :

- Il faut savoir avant de filmer ce que vous voulez présenter et « écrire » un mini scénario pour ne pas perdre de temps.
- Pour que votre film soit agréable à regarder lors de la projection en public sur grand écran, il faut que vos images soient stables, il faut également éviter les mouvements de camera trop rapides. L'éclairage doit être suffisant, il faut également faire attention au son en évitant les bruits parasites (vent, bruits hors champ...)
- Le montage de votre film peut être fait soit directement à la prise de vue (nécessité d'un scénario précis et minuté), soit après avec un logiciel de montage.
- Le CAVB peut vous aider dans votre montage, en venant nous voir les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois dans notre local du Centre André Malraux à 20h30.
- En nous contactant : CAVB91@yahoo.fr , Tél. 01 69 30 09 85 l'après midi ou en consultant notre site [CAVB-91.fr](http://www.cavb-91.fr).

BP 25 Mairie de Verrières-le-Buisson
place Charles de Gaulle - 91370 VERRIERES -LE-BUISSON

01 69 20 48 48 - cavb91@yahoo.fr – www.cavb-91.fr





Club Audiovisuel de Verrières-le-Buisson
Club Audiovisuel de Verrières-le-Buisson

Modèle d'autorisation de prise de vue et de diffusion, à remplir en **deux exemplaires** pour respecter le Droit à l'image. (remettre un exemplaire lors du dépôt du film)

Je soussigné :

Demeurant :

Autorise Monsieur, Madame : (nom du réalisateur)

Demeurant :

A utiliser mon image dans le film (titre du film)
réalisé dans le cadre d'un Festival vidéo organisé par le CAVB en
novembre 2016.

Fait en deux exemplaires.

A :

le :

Signature (des parents si mineur)

BP 25 Mairie de Verrières- le -Buisson
place Charles de Gaulle - 91370 VERRIERES -LE-BUISSON

01 69 20 48 48 - cavb91@yahoo.fr – www.cavb-91.fr

